



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE

### DECISION – 2023/01

#### **OBJET : Convention de partenariat avec le collège Jean Cocteau (Offranville)**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux possibilités de délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et ses avenants conclus sans effet financier pour Dieppe-Maritime,

CONSIDERANT le projet pédagogique de l'école de musique communautaire Francis Poulenc pour l'année scolaire 2022/2023,

CONSIDERANT le souhait de Dieppe-Maritime de faire rayonner l'action culturelle de l'école de musique Francis Poulenc sur l'ensemble de son territoire dans une logique de partenariat avec les structures existantes,

CONSIDERANT la proposition du collège Jean Cocteau de proposer aux élèves des ateliers de musiques actuelles sur le temps périscolaire,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de conclure avec le Collège Jean Cocteau une convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers de musiques actuelles.

**Article 2 :** les autres modalités d'exécution sont précisées dans la convention.

**Article 3 :** la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, transcrite sur le registre des décisions du Conseil communautaire et fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Dieppe, le **11 JAN. 2023**



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20230111-2023-01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023

Affichage : 11/01/2023